



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 11 novembre 2024 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton, Dominic Parent et Richard Lefrançois.

Sous la présidence de Mme Andrée Gosselin, mairesse.

Sont également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim et M. Éric Guay, Responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
 - 2.2. Affaires découlant du dernier procès-verbal
 - 2.3. Adoption des comptes du mois
 - 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
 - 2.5. Correspondance
 - 2.6. Période de questions
 - 2.7. Rapport de la MRC
 - 2.8. Rapport du responsable des travaux publics
3. **RÈGLEMENTATION**
 - 3.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 393 sur la régie interne des séances du Conseil
 - 3.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 394 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux
 - 3.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 395 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2025, de fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement)
 - 3.4. Politique linguistique
 - 3.5. Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
 - 3.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 396 sur la gestion contractuelle
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Déclaration des intérêts pécuniers des membres du Conseil



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

- 4.2. Dépôt des états financiers comparatifs
- 4.3. Fixer la date de la présentation des prévisions budgétaires 2025
- 4.4. Fixer les dates des séances du Conseil 2025
- 4.5. Fixer le taux d'intérêt pour 2025
- 4.6. Addenda au contrat de travail de la greffière-trésorière adjointe
- 4.7. Lettre de démission de monsieur Richard Lefrançois
- 5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 5.1. Lien interrives à l'est de Québec
 - 5.2. Travaux Rang 10 – offre de service pour travaux d'ingénierie
 - 5.3. Projet pour l'achat d'un balai mécanique avec la municipalité de Kinnear's Mills
 - 5.4. Avis de fin de travaux / Route des Érablières
- 6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 6.1. Suivi – Projet Parc rue des Prés Nord
 - 6.2. PRIMA – Modernisation des toilettes du parc municipal
 - 6.2.1. Offre de service
 - 6.2.2. Lancement d'Appel d'offres par invitation
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Recyc-Québec
 - 7.1.1. Achat de composteurs supplémentaires
 - 7.2. Écocentre MRC – Modification de la demande financière à Recyc-Québec
- 8. SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1. Entente intermunicipale SSI – mandat d'une firme d'évaluateur par la municipalité de Kinnear's Mills pour l'inventaire des équipements et des actifs
 - 8.2. Cauca – Nouvelle entente de service
- 9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**
 - 9.1. Canada en fête
 - 9.2. Entente intermunicipale avec Thetford Mines pour les loisirs – programme remboursement des frais de non-résident
 - 9.3. Remboursement des frais de non-résident - hockey
 - 9.4. Demande Emploi été Canada pour 2025
- 10. COMITÉS DES ÉLUS**
 - 10.1. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.2. LOISIRS
 - 10.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. VARIA**
- 13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

245-11-24

Proposée par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

246-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.2. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.

2.3. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

247-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén.	44 769.64\$
Incendie :	44 948.61\$
Sécurité :	991.33\$
Voirie	37 197.45\$
Hygiène du milieu :	28 569.26\$
Santé	0\$
Urbanisme :	76.76\$
Loisirs :	18 093.79\$
Salaires :	19 224.77\$



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

TOTAL : 193 871.61\$

2.4. RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

248-11-24

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.5. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

2.6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.7. RAPPORT DE LA MRC

La mairesse en a fait le suivi.

2.8. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Éric Guay fait le rapport des travaux réalisés au cours des derniers mois et ceux à venir.

3. RÉGLEMENTATION

3.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 393 sur la régie interne des séances du Conseil

249-11-24

AVIS DE MOTION est donné par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques de Leeds adoptera le règlement N° 393 sur la régie interne des séances du Conseil.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

3.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 394 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux

250-11-24

AVIS DE MOTION est donné par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques de Leeds adoptera le règlement N° 394 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

3.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 395 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2025, de fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement)

251-11-24

AVIS DE MOTION est donné par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques de Leeds adoptera le règlement N° 395 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2025, de fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement).

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

3.4. Politique linguistique

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'adoption de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ, c. 14) qui a modifié la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (CLF), le gouvernement du Québec impose aux municipalités d'adopter une politique linguistique;



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

CONSIDÉRANT QUE cette politique a pour but d'utiliser le français comme langue de rédaction, de diffusion et de service, et ce, quel qu'en soit le support;

CONSIDÉRANT QUE cette politique s'applique aux membres du personnel et aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'elle doit être diffusée sur le site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'elle doit être transmise au ministre de la Langue française;

CONSIDÉRANT le projet de Politique linguistique de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds soumis aux membres du conseil;

252-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la Politique linguistique de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, tel que soumise.

DE PUBLIER la Politique linguistique de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds sur le site web.

DE TRANSMETTRE la Politique linguistique de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds au ministre de la Langue française.

3.5. Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

CONSIDÉRANT la sanction, le 1^{er} juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c.14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c.C-11) (ci-après la « Charte »);

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023 s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1.) et le *Règlement concernant les dérogations mineures au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisé;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

253-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds* » (ci-après la « Directive »);

QUE la Directive de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023;

QUE cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité;
- révisée au moins tous les cinq (5) ans.

3.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement N° 396 sur la Gestion contractuelle



N° de résolution
254-11-24

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

AVIS DE MOTION est donné par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques de Leeds adoptera le règlement N° 396 portant sur la Gestion contractuelle.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Déclaration des intérêts pécuniers des membres du Conseil

Tel que prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendum municipaux* ; les élus suivants remettent leurs déclarations de mise à jour au directeur général par intérim :

- Madame Andréa Gosselin
- Monsieur Richard Lefrançois
- Monsieur Marc-André Routhier
- Monsieur Sébastien Grondin
- Monsieur René Breton
- Monsieur Dominic Parent
- Madame Valérie Gagnon

4.2. Dépôt des états financiers comparatifs

Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal ; les deux états financiers comparatifs sont déposés à la séance du conseil.

4.3. Fixer la date de la présentation des prévisions budgétaires 2025

255-11-24

Proposée par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2025 soient présentées et adoptées le 2 décembre 2024 à 18h30 à la salle de l'Espace 415 lors de la séance extraordinaire.

4.4. Fixer les dates des séances du Conseil 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

256-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires pour 2025, à savoir :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 11 août
- 8 septembre
- 1^{er} octobre
- 10 novembre
- 1 décembre

QUE les séances du Conseil soient tenues à la salle de l'Espace 415 à compter de 19h00.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général/greffier-trésorier par intérim, conformément à la loi qui régit la municipalité.

4.5. Fixer le taux d'intérêts pour 2025

257-11-24

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes soit fixé à 12 % pour l'année 2025.

4.6. Addenda au contrat de travail de la greffière-trésorière adjointe

258-11-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par Monsieur Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse soit autorisée, à signer l'addenda N° 2 au contrat de travail de Mme Caroline Levasseur, greffière-trésorière adjointe de Saint-Jacques de Leeds afin d'y prévoir les nouvelles conditions de travail jusqu'au 31 décembre 2024.

4.7. Lettre de démission de monsieur Richard Lefrançois



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

259-11-24

Suite au dépôt de sa démission écrite, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de monsieur Richard Lefrançois à titre de conseiller municipal.

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. Lien interrives à l'est de Québec

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

CONSIDÉRANT que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la région de la Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et qu'elles devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

CONSIDÉRANT que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

CONSIDÉRANT l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

260-11-24

CONSIDÉRANT qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De demander au gouvernement du Québec de soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec;

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région;

De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

5.2. Travaux Rang 10 – offre de services pour travaux d'ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire des travaux de voirie sur le Rang 10 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 offres de services pour effectuer les études d'ingénierie des entreprises suivantes :

- AtkinsRéalis au montant de 34 700 \$ taxes en sus
- Pluritec au montant de 39 040 \$ taxes en sus
- LGC Expert conseil au montant de 10 250 \$ taxes en sus

261-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte l'offre de services de *LGC Expert conseil* pour effectuer les études d'ingénierie pour les travaux de voirie sur le Rang 10.

5.3. Projet pour l'achat d'un balai mécanique avec la municipalité de Kinnear's Mills



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution
262-11-24

5.3.1. Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds démarre le processus pour obtenir une aide financière visant l'achat en commun avec la municipalité de Kinnear's Mills d'un balai mécanique au montant de 40 135.00 \$ du fournisseur Eddynet, soumission N° 22523.

263-11-24

5.3.2. Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds délègue la responsabilité de procéder à la demande de subvention pour l'achat en commun d'un balai mécanique à la municipalité de Kinnear's Mills.

5.4. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) – Aide financière – Réfection Route des Érablières

Mme Andréa Gosselin informe le conseil qu'une aide financière de 25 000 \$ échelonnée sur trois ans pour les travaux d'amélioration sur la route des Érablières a été accordée par le MTMD suite à la recommandation de la députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours.

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Suivi – Projet Parc rue des Prés Nord

Mme Andréa Gosselin informe le conseil de l'état d'avancement des travaux pour le projet de parc sur la rue des Prés Nord.

6.2. PRIMA – Modernisation des toilettes du parc municipal (projet N° 2032527)

6.2.1. Offre de services

264-11-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte l'offre de services de Pascal Laplante, spécialiste en architecture, au montant de 7 200 \$, pour préparer les



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

plans et devis du projet de modernisation des toilettes du parc municipal.

6.2.2. Lancement d'appel d'offres par invitation

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir des soumissions de plusieurs entreprises pour la modernisation des toilettes du parc municipal;

265-11-24

Proposé par René Breton et appuyé par Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds lance un appel d'offres par invitation pour la modernisation des toilettes du parc municipal.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Recyc-Québec

7.1.1. Achat de composteurs supplémentaires

ATTENDU QUE le programme d'aide au compostage domestique de Recyc-Québec comportait des critères d'analyses qui n'avaient pas été validés auparavant et qui changent le pourcentage de desserte visé;

ATTENDU QUE les subventions directes et indirectes du programme Recyc-Québec représentent des sources de revenus substantiels pour la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

ATTENDU QUE la distribution des composteurs visé par le programme de subvention de Recyc-Québec est déjà bien amorcée;

266-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds est en accord pour procéder à l'achat de 40 composteurs supplémentaires auprès de Nova Mobilier Environnement pour la somme de 3 907.09 \$.



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

7.2. Écocentre MRC – Modification de la demande financière à Recyc-Québec

ATTENDU QUE la demande financière pour l'opération des écocentres dans la MRC incluait l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches;

ATTENDU QU'une telle acquisition peut s'avérer problématique au niveau de la gestion, de l'entretien, du partage de l'équipement et de la capacité même de l'équipement;

267-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds est en accord pour modifier la demande financière collective à Recyc-Québec afin de remplacer l'achat, par la Ville de Disraeli, d'une déchiqueteuse au coût de 45 000 \$ par l'acquisition d'infrastructures supplémentaires au coût équivalent de 45 000\$, toujours par la Ville de Disraeli afin de maintenir au même niveau, la demande financière et incidemment, la subvention.

8. SÉCURITÉ CIVILE

8.1. Entente intermunicipale SSI – mandat d'une firme d'évaluateur par la municipalité de Kinnear's Mills pour l'inventaire des équipements et des actifs

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale incendie vient à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE dans le cadre du renouvellement et de la négociation de cette entente, il serait judicieux d'avoir un inventaire à jour de l'équipement que le service intermunicipal possède;

ATTENDU QU'il serait également opportun de connaître la valeur des équipements;

268-11-24

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte que la municipalité de Kinnear's Mills mandate un évaluateur indépendant afin de faire l'inventaire des équipements et des actifs du Service incendie.

8.2. CAUCA – Nouvelle entente de service



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE l'entente actuelle avec CAUCA se termine au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler l'entente avec le fournisseur de services CAUCA;

269-11-24

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité renouvelle l'entente avec le fournisseur Cauca pour l'application Survi-Mobile au coût de 3 024.00 \$, pour une durée de trois ans.

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

9.1. Canada en fête

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande de financement pour un projet de 5 000\$ ou moins à LANCEMENT DU CANADA EN FÊTE 2024 ;

270-11-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds soumette une demande d'aide financière pour l'organisation d'une journée en 2025;

QUE Mme Andréa Gosselin, mairesse, et/ou Mme Jessica Routhier, responsable des communications et des loisirs, soient autorisées à signer les documents relatifs à cette demande de financement pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

9.2. Entente intermunicipale avec Thetford Mines pour les loisirs – programme remboursement des frais de non-résident

ATTENDU QUE les Parties ont signé une entente intermunicipale en matière de loisir, en date du 24 avril 2017 ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment des modalités relatives à un « pourcentage de frais de non-résident » et aux « activités admissibles au remboursement des frais de non-résident » qui ont tous deux fait l'objet d'une révision entre les Parties depuis sa signature ;

ATTENDU QUE suivant cette révision, les Parties souhaitent modifier ces modalités apparaissant à



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

l'entente initiale de manière à refléter les nouvelles qui seront applicables à cette entente.

271-11-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité assume 50% de la différence entre le coût d'inscription d'un résident et le coût d'inscription d'un non-résident, et ce, uniquement pour la strate d'âge variant entre 0 et 17 ans inclusivement.

9.3. Remboursement de frais de non-résident - hockey

272-11-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds rembourse les montants suivants à Mme Geneviève Breton :

- 340.00 \$ pour Noémie Pomerleau
- 340.00 \$ pour Lydia Pomerleau

9.4. Demande Emploi été Canada pour 2025

273-11-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds procède à une demande auprès d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025 pour trois emplois comme moniteurs ou monitrices pour le camp de jour, d'une durée de 8 semaines chacun.

QUE Mme Andréa Gosselin, mairesse et/ou M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim, soient autorisées, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

9.5. Activité de Noël du 23 novembre 2025 et autorisation de passage pour le défilé du Père Noël

274-11-24

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de verser un montant de 500.00 \$ pour défrayer une partie des coûts du défilé de Noël;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise le passage du défilé du Père Noël dans les rues du village;



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise l'utilisation de l'unité d'urgence incendie pour assurer la sécurité lors du défilé du Père Noël.

10. COMITÉS DES ÉLUS

10.1. TRAVAUX PUBLICS

N/A

10.2. LOISIRS

Rappel du Marché de Noël qui aura lieu le 23 novembre 2024 en même temps que le défilé du Père Noël.

10.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES

N/A

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andrée Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

12. VARIA

Mme Andrée Gosselin demande si les conseillers ont des points à discuter.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

274-11-24

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h11.

Andrée Gosselin
Mairesse

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andrée Gosselin
Mairesse



N° de résolution

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim